

LA

MASCARADE

ABONNEMENTS

LYON

Un an . . . 8 fr.

Six mois . 4 fr.

JOURNAL POLITIQUE

POUR LES ABONNEMENTS

ABONNEMENTS

Départements

Un an . . . 10 fr.

Six mois . 5 fr.

Étranger

Un an . . . 12 fr.

S'adresser à l'imprimerie COSTE-LABAUME, c. Lafayette, 5, et au Bureau central, rue de la Bourse, 9

LES ANNONCES SONT REÇUES CHEZ M. V. FOURNIER, RUE CONFORT, 14

AVIS AUX MARCHANDS

Depuis le 24 juin, le bureau central de vente de la *Mascarade* est transféré rue de la Bourse, 9

BONIMENT

Gribouille se jetait dans l'eau pour ne pas se mouiller, le gouvernement se jette dans l'intolérance religieuse pour arrêter l'essor de la libre-pensée et les progrès de la philosophie, — c'est tout un.

M. Ducros, en décrétant que les enterrements civils ne pourraient avoir lieu qu'à la pointe du jour, à l'heure de l'enlèvement des immondices et des saux d'équilles, à l'heure où il est permis de secouer les tapis par les fenêtres, le gouvernement en soutenant cette mesure vexatoire et injurieuse, la majorité en l'approuvant, ont cru naïvement, apporter une entrave sérieuse à ce mode d'exhumation qui leur déplaît, faire une propagande utile en faveur des convois religieux...

Erreur profonde, erreur grossière dans laquelle ne devraient point tomber des hommes qui se piquent de philosophie comme le duc de Broglie, ou de science archéologique comme M. Beulé.

Ces messieurs et leurs amis qu'on a voués dans leur première enfance à St-Maladroit, vont directement contre leur

but, creusent un trou sous prétexte de combler une ornière, et soufflent sur la flamme qu'ils veulent éteindre avec un chalumeau d'oxygène.

S'il était possible de raisonner avec ces sourds volontaires qui se bouchent les oreilles et l'entêtement, s'il était possible de faire pénétrer quelques bribes de logique dans ces cerveaux fermés à triple cadenas, on leur dirait, comme a essayé de le faire M. Leroyer avec son éloquence accoutumée, on leur dirait :

Il est un peu tard aujourd'hui pour en revenir à ces manières renouvelées du moyen-âge, de l'autocratie cléricale et des lésions religieuses.

Rappelez-vous que la révolution de 89 a passé par là, que l'un des principes essentiels de cette révolution est la liberté de conscience ; que la base fondamentale sur laquelle repose notre société actuelle, notre Etat, c'est qu'un citoyen est avant tout une personne civile, un individu laïque dont l'existence légale n'est plus établie par un acte de baptême religieux, mais par un acte d'état civil.

Par conséquent, partant de ce principe que vous ne pouvez ni renier ni combattre, à moins d'annihiler, de détruire, d'annéantir les conquêtes de 89, ce qui serait une besogne un peu grosse pour vous ; partant de ce principe, l'homme qui naît civilement a le droit incontestable de mourir civilement, de se faire enterrer civilement, et vous ne pouvez apporter d'entrave directe ou indirecte à l'exercice de ce droit, sans commettre un contre-sens monstrueux et une iniquité légale.

La question religieuse que le cléricalisme veut introduire dans l'Etat, parce qu'il y trouve un instrument de puissance en faveur de ses ambitions et de ses appétits, parce qu'il y trouve des fusils, des gendarmes et des subventions — la question religieuse est par raison, par nature, par origine, absolument séparée de cet Etat qui n'a rien à y voir, qui ne doit intervenir dans ce domaine en dehors de sa compétence que pour garantir à tous les citoyens : la liberté de conscience, c'est-à-dire la liberté de croire ou de ne pas croire, d'aller à la messe ou de n'y point mettre les pieds, d'adorer n'importe quelle divinité, fût-ce un pavé cubique ou un légume, à la seule condition que cette adoration ne gêne pas l'adoration du voisin.

Tel est le rôle de l'Etat dans la religion, il n'en a pas d'autre. Aussi, diriger son influence et ses forces dans le sens de telle croyance au préjudice de telle autre, disposer de ses moyens d'action et de sa puissance pour réprimer, paralyser ou gêner la libre exercice d'une opinion philosophique, — c'est faire œuvre non de législateur impartial, mais de sectaire.

Que si ce libre exercice, que si les manifestations d'une croyance ou d'une conviction quelconque dégénèrent en troubles, en désordres ou en scandales publics, oui, alors l'Etat a le droit de réprimer ce trouble, ce désordre ou ce scandale, mais dans la mesure où il s'est produit, mais dans les limites rigoureusement étroites où cette répression devient une garantie de sécurité et d'ordre,

et on nne atteinte à la liberté générale.

Quant un homme vole, vous le faites arrêter par un gendarme, très-bien, — mais exigez-vous que tout homme soit accompagné d'un gendarme pour l'empêcher de voler, dans le cas où il volerait.

Ce serait absurde et les gendarmes ne suffiraient pas.

Lorsqu'un enterrement civil, de même qu'un enterrement catholique, aussi bien qu'un enterrement protestant, non moins qu'un enterrement israélite, provoquera un trouble ou un désordre matériel, encore une fois réprimez-le, c'est votre droit et votre devoir, mais réprimez ce trouble — là seulement et non d'autres ; le désordre qui s'est produit, non ceux qui pourraient se produire et qui ne sont pas nés, — comme l'agneau de la fable.

Ne tombez pas, en un mot, dans le procès de ténacité qui est la plus détestable de toutes les jurisprudences, qui est la justification de toutes les tyrannies, de toutes les agressions contre le droit et la justice, qui est l'arme à deux tranchants qu'on retournera un jour contre vous, avec laquelle on vous immolera peut-être sur l'autel de l'arbitraire et de la violence.

Voilà ce qu'on dirait, voilà les arguments de raison, de logique et de sens commun qu'on essaierait de faire valoir avec quelque espérance de succès, si on se trouvait en présence de législateurs calmes, désintéressés et impartiaux, qui ne se laissent point aveugler par la passion et l'esprit de parti.

Mais avec une majorité composée de barons Chaurand, de vicomtes de Lorge-

FEUILLETON DE LA MASCARADE

POURSUITES A FAIRE

Ranc ne suffit pas, paraît-il, à la voracité réactionnaire, et ce petit morceau n'a fait que mettre en goût les hommes de l'ordre moral.

Aussi, les organes les plus accrédités de la majorité ne cessent-ils de dresser des listes de suspects, et de formuler des actes d'accusation contre une foule de scélérats, dont les crimes demandent prompt justice.

C'est d'abord Jo'as Simon, membre de l'Internationale, No 606.

Puis M. Tarquet, complicité avec la Commune : a caché chez lui et fait échapper Léo Meillet.

Enfin, et pour aller plus vite, tous les hommes du 4 septembre : généraux, ministres, ambassadeurs, préfets, etc., qu'il s'agit de faire passer en bloc devant le Conseil de guerre, ci : — renversement d'un gouvernement établi, usurpation de fonctions, révolte à main armée, résistance aux Prussiens et le reste.

Quant aux esprits timides, qui, n'osant se compromettre par une marque avouée de sympathie ou de complaisance vis-à-vis de ces bandits, se bornent à invoquer le défaut d'opportunité, le danger de réveiller des haines, de provoquer des colères et de semer des germes de vengeance qui pousseront plus tard, — on répond à ces âmes timorées : « Il n'est jamais trop tard pour châtier le crime. Entre honnêtes gens, il ne saurait être question de prescription. »

Pas de prescription entre honnêtes gens, — voilà bien notre avis, et cette considération nous détermine à proposer à l'Assemblée nationale, la répression immédiate d'une série de crimes et d'attentats qui, jusqu'à ce jour, ont joui du privilège d'une impunité scandaleuse.

Nous avons la conviction que l'esprit de justice,

dont paraît animé M. Ernoul, garde des sceaux, n'hésitera pas devant les scélératesses que nous avons à signaler à ses équitables rigueurs.

Assassinats. — Guet-apens. — Meurtres avec préméditation.

Dans la nuit du 24 août 1872, trente mille personnes, au moins, tombaient assassinées et massacrées dans la bonne ville de Paris : les uns poignardés, les autres fusillés, assassinés ou noyés dans la Seine. Ni l'âge, ni le sexe n'étaient épargnés : les femmes, les enfants, les vieillards étaient immolés sans distinction, sans pitié, dans les rues, sur les places, dans les maisons, poursuivis, traqués par une bande de scélérats pris de rage, enivrés de sang, — changés en bêtes féroces.

Les organisateurs avérés de cette boucherie s'appellent Catherine de Médicis, veuve d'Henri de Valois, et Charles de Valois, son fils, dit Charles IX, exerçant, au moment du crime, la profession de roi de France. Il est même établi que, non content d'avoir prémédité cet assassinat abominable de concert avec sa mère, Charles de Valois s'est mêlé directement à la perpétration du forfait, en descendant d'un balcon du Louvre, les malheureux affolés qui passaient devant ses fenêtres.

Les accusés, du reste, n'ont jamais cherché à nier leur crime, ni à invoquer le motif *alibi*. Ils se sont bornés à invoquer pour excuse la nécessité de se débarrasser du protestantisme, ce qui ne saurait être accepté par la justice comme un argument sérieux et digne de considération.

Cet attentat, connu dans l'histoire, sous le nom de massacre de la Saint-Barthélemy, dépasse évidemment de bien loin, tous les excès de la Commune, et M. Ernoul manquerait à son devoir, à sa mission et aux principes qu'il affiche, s'il ne prenait immédiatement des mesures de rigueur contre les auteurs de ces abominations qui, par une négligence incroyable, ont échappé depuis trois siècles aux légitimes châtiments édictés par le Code pénal contre les assassins. Il est temps que cette ignominie cesse.

DEUXIÈME AFFAIRE.

Quelques années plus tard, Henri de Valois dit Henri III, autre fils de Catherine, la mégère sus-nommée, attirait traitreusement dans un guet-apens, sous prétexte de réconciliation, — le duc Henri de Guise et le faisait poignarder dans une antichambre par une demi-douzaine de spadassins à sa solde.

Trop lâche pour prendre part à l'assassinat, Henri de Valois, tremblant, blême, suant la peur, attendant caché derrière un rideau, l'accomplissement de cet assassinat prémédité, de complicité avec sa mère Catherine.

Cette dernière, loin de témoigner le moindre regret du crime, prononça même ces paroles cyniques : — *Bien coupé, mon fils !*

Aucune instruction régulière n'a été dirigée contre les assassins qui ne sauraient imaginer la moindre ordonnance de non lieu. Leur culpabilité, au surplus, n'est pas douteuse ; elle est affirmée par les témoins les plus recommandables et les plus dignes de foi.

Il faut ajouter que les antécédents de Catherine et de son fils Henri sont déplorablement connus. Catherine avait organisé déjà le massacre de la St-Barthélemy, Henri de Valois vivait au milieu de la plus ignominieuse des débauches, et tous deux sont dignes de toute la sévérité des lois.

TROISIÈME AFFAIRE.

Le 21 mars 1804, entre minuit et une heure du matin, un malheureux jeune homme de 32 ans, arraché de son domicile, tombait dans les fossés de Vincennes, frappé de douze balles en pleine poitrine, à la hauteur d'une lanterne.

Cet assassinat odieux, accompli avec une froide préméditation, n'a jamais été l'objet d'aucune poursuite, quoique l'auteur en soit connu depuis longtemps et que tous les gendarmes puissent donc le signaler.

Il se nomme Napoléon Ier, et la victime est le duc d'Enghien.

L'accusé, d'ailleurs, jouissant d'une détestable réputation, n'en était pas à son premier coup. Déjà, au mépris des lois, il avait, le 18 brumaire, envahi à main armée l'Assemblée nationale, expulsé violemment, sous peine de fusillade, les représentants du peuple, et usurpé les fonctions de premier consul, qui lui avaient été décernées par terreur.

Ce brigandage n'a rencontré encore qu'une indulgence coupable et attentatoire à la dignité de la justice.

Il importe donc de demander compte à l'accusé Napoléon Ier de ces deux crimes qui révoltent la conscience publique.

Apostasie

Dans ce moment, où toutes les atteintes à la religion catholique sont poursuivies avec une rigueur inexorable, où les prêtres déçoignent violemment les gens qui, par mégarde, restent couverts devant une procession ; où les fonctionnaires permettent à peine aux Libres-Penseurs de se faire enterrer, — on ne saurait laisser passer sans une répression exemplaire l'apostasie honteuse de ce renégat qui s'est permis de dire effrontément : *Paris vaut bien une messe*.

Il y a évidemment dans ces paroles cyniques une attaque directe contre le catholicisme considéré comme une marchandise, une excitation à la haine et au mépris de la religion de la majorité des Français, et nous nous empressons de signaler ce fait aux indignations vertueuses du baron Chaurand et de ses amis.

Le coupable est facile à découvrir. — Son nom est Henri IV. — On le trouve à toute heure du jour et de la nuit sur le Pont Neuf.

Adultère

Quoique marié légitimement et père de plusieurs enfants, le nommé Louis de Bourbon, dit Louis XIV,

ril, de marquis de Belcastel et de généraux Dupleix, qui se soucient de la logique comme d'une guigne, qui, à tous les raisonnements, à tous les dilemmes, à tous les syllogismes les plus mathématiquement indiscutables vous répondent : « *Ordre moral* » ou « *Tarte à la crème* » — c'est perdre son temps et sa peine, c'est vouloir dégrader un nègre.

M. Le Royer la bien vu, et on vient de le lui montrer par 413 voix.

Le seul argument capable de les toucher, d'enrayer l'ardor apostolique de ces illuminés, est de leur montrer, de leur mettre sous les yeux, sous le nez, l'insuccès certain, l'avortement inévitable de leurs tentatives.

Pour cela, il suffira de rappeler que les persécutions et les rigueurs n'ont jamais fait qu'exalter, que fortifier, qu'enflammer le zèle, les convictions, les croyances des gens persuadés et traqués.

La religion réformée, le calvinisme, le luthéranisme n'ont dû leur développement qu'à la rage même des poursuites dirigées contre leurs nouvelles doctrines.

Si la cour de Rome n'avait fait brûler en place publique les œuvres de Martin Luther, cent millions d'adeptes n'en feraient pas aujourd'hui leur catéchisme et leur évangile.

Le protestantisme n'a jamais été plus vivace qu'au lendemain de la St-Barthélemy, et le catholicisme en serait peut-être réduit à quelques centaines de fidèles aujourd'hui, si Nérone ne s'était pas servi des premiers chrétiens en guise de lampions pour illuminer ses jardins.

Nous n'en sommes pas là présentement, et M. Ducros ne manifeste point encore l'intention de changer les livres-penseurs en bâtons de cire d'Espagne, — mais le système de taquineries, de vexations inutiles, de mesures répressives, inauguré contre les enterrements civils, qui relève du droit commun et de la liberté de conscience, cette hostilité déclarée contre une opinion légitime, aura pour unique résultat d'exciter le zèle des prosélytes et l'activité de la propagande.

Ces phénomènes s'expliquent d'ailleurs par des lois physiques : barrez un ruisseau, vous en faites un torrent.

Et le jour n'est pas éloigné où MM. Beulé, de Broglie, Baragnon et *tutti quanti*, triomphants pour le quart d'heure, pourront méditer dans le silence de la retraite la maxime du bonhomme :

En toutes choses, il faut considérer la fin.

JACQUES BARBIER.

en résidence ordinaire à Versailles, n'a cessé de donner pendant plus de cinquante ans le spectacle des plus scandaleux débordements.

Vivant publiquement avec des maîtresses et des courtisanes, il a introduit successivement dans le domicile conjugal : la fille La Vallière, la femme Montespan et la veuve Scaïron, dame de Maintenon.

— N'en parlons pas ici que des plus exotiques. Loin de chercher à dissimuler l'irrégularité coupable de sa conduite, le sieur Louis XIV s'étalait au contraire avec une ostentation cynique, se ruinant en dépenses folles pour les créatures qu'il entretenait, dotant ses enfants naturels et leur achetant des terres avec le patrimoine de sa famille et les écus de la nation.

L'adultère est un délit puni par la loi, surtout quand il affecte les allures d'un scandale public de nature à pervertir les masses, — c'est une sorte de défi audacieux porté à l'ordre moral, et les hommes qui en font leur devise et leur drapeau, ne sauraient sévir avec trop d'énergie contre l'accusé Louis XIV.

Tapage nocturne. — Ivrognerie

Il y a toute une série de délits de ce genre à relever contre le sieur Philippe d'Orléans et son compagnon de débauches et de cabarets, un nommé Dubois, cardinal de son état.

N'étant mariés ni l'un ni l'autre, ces deux individus pouvaient à la rigueur se livrer à leurs excès sans encourir la sévérité de la justice criminelle, mais ils tombent sous l'application des mesures de police qui régissent la tranquillité des rues et le repos des habitants.

Tapageurs, batailleurs, ivrognes, coureurs de rues et de maisons mal famées, Philippe d'Orléans et le cardinal Dubois étaient devenus pendant plusieurs années le cauchemar des gens paisibles.

Il ne se passait pas de nuit sans qu'en les entendit crier, hurler, chanter, se disputer, résister

BIGARRURES

Enfin il est casé ! M. Target est nommé, paraît-il, consul général en Hollande.

Avouez que la chose a été dure, et il ne faudrait pas que le gouvernement eût souvent des amis d'un placement aussi difficile. Corbleu, quel travail il a fallu pour s'en débarrasser !

Depuis un mois, dans tous les bureaux de tous les ministères, on écrivait chaque matin sur l'ardoise ou sur les agendas : — Trouver une place pour Target.

On avait songé d'abord à secrétaire de n'importe quel.

Mais après la mésaventure Pascal, il était sage de se défilier de cet emploi.

Puis à directeur d'une société financière quelconque...

Directeur d'une société financière, un homme qui fait des poufs politiques comme ceux du 25 mai, — c'était scabreux.

Ambassadeur... un gailard qui entend de cette sorte les amitiés et les alliances il aurait été capable de nous mettre sur le dos la principauté de Monaco elle-même.

Enfin le consulat d'Amsterdam s'est présenté ; là, rien à faire, fumer des pipes, boire de la bière, cultiver des tulipes, élever des perroquets ; le poste allait comme un gant, — d'autant plus que du même coup on dégomrait un brigand du 4 septembre.

Par conséquent, tout bénéfice.

Et maintenant qu'on a fini avec le Target, il sera peut-être possible de songer aux affaires sérieuses.

Le général Bourbaki, sur la proposition de M. Ducros, préfet du Rhône, vient de prendre un arrêté ou de rendre un décret interdisant la publication de tout journal nouveau, dans le département, sans autorisation préalable du commandant de l'état de siège.

Et, bien entendu, cette autorisation ne sera accordée que d'après le consentement dudit M. Ducros, qui est le *Deus ex machina* de toutes ces mesures rigoureuses, — car le général Bourbaki a, croyons-nous, l'excellente habitude de ne se mêler que des choses de son métier.

Le but de cet arrêté est d'une simplicité biblique : il s'agit simplement de couper l'herbe sous les pieds aux journaux républicains qui en cas de suppression seraient tentés de reparaître sous un autre nom.

Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas eu à enregistrer de sinistres de ce genre, mais il y a des avant-coureurs. — *La France Républicaine* par exemple, dont les rédacteurs se font remarquer par la parfaite honnêteté de leur caractère, la loyauté et la modération de leur politique, — *la France Républicaine* a, dit-on, frisé la corde de près.

Hureusement ce n'était là que de faux bruits et des rumeurs controuvées.

Mais toute cette fumée d'indigne-t-elle pas un peu de feu ?

Moins heureux, le *Progrès* vient, à peu de jours d'intervalle, de se voir condamner à trois mois de prison d'abord par le jury, et à trois mois ensuite par le tribunal correctionnel. Le tout avec supplément de quelques milliers de francs d'amende, bien entendu.

à la maréchaussée et battre le guet. Vingt fois, on les a ramassés en plein ruisseau, ivres morts, les yeux pochés, les vêtements souillés, les reins en capilotade par suite de rixes avec des garnements de leur espèce.

Il est indispensable que de semblables excès soient réprimés sévèrement, à cause notamment de leurs récidives par trop fréquentes, et la loi récente sur l'ivrognerie trouvera là son application naturelle.

Proxénétisme. — Excitation de mineurs à la débauche.

Cette déplorable affaire, dont nous ne devons parler qu'à regret, prouve une fois de plus, jusqu'à quel degré d'abaissement et d'abjection peuvent descendre certains hommes.

Petit fils de Louis XIV ci-dessus nommé, corrompu jusqu'à la moelle par les exemples et les souvenirs de son aïeul, le nommé Louis XV s'est laissé couler en plein, s'est enfoncé jusqu'aux chevilles dans le bourbier de la débauche.

Aidé dans la satisfaction de ses passions mal-saines par une proxénète du nom de Pompadour, ils ont organisé ensemble sur une vaste échelle l'excitation des mineurs à la débauche en fondant l'établissement dit du *Parc aux Cerfs*, dont la réputation est suffisamment connue pour que nous nous abstenions de détails.

Ces manœuvres honteuses, laissées dans l'impunité, grâce à de hautes influences qui ont paralysé l'action de la justice, ont besoin d'être châtiées comme elles le méritent, et leur punition fait partie essentielle de l'œuvre réparatrice du gouvernement du 25 mai. Nous pensons bien qu'il n'y faillira pas.

Détournement de papiers publics. — Usurpation de fonctions.

Le 31 juillet 1830, Charles X, encore roi de France, envoyait à son neveu Louis Philippe

Influence de la renaissance de l'ordre moral, sans doute, jugez si l'ordre moral n'était pas revenu !

L'arrêté du général Bourbaki n'est guère fait pour nous rassurer.

Dans tous les cas, voici où nous en sommes : il y a une loi en France, loi conquise par quatre révolutions, et qui permet à tout français majeur, jouissant de ses droits civils, de publier un journal politique, sans autre obligation que la formalité fiscale du cautionnement.

Cette loi se trouve annihilée et paralysée aujourd'hui par la volonté d'un seul homme, M. Ducros, préfet du Rhône.

Que cette volonté agisse dans la limite de ses pouvoirs, nous ne le discutons pas, puisque l'état de siège est là pour nous clore la bouche.

Mais cet état de siège qui est déjà une chose étrange, quand on songe que c'est l'état de siège décrété par l'impératrice régente, quand on songe que l'ennemi n'est pas à 20 kilomètres de nos fortifications et de nos murs, quand on songe que ni la révolution ni l'éméute ne menacent l'ordre public, cet état de siège devient plus étrange encore à la façon dont on l'applique.

Dans quelques années d'ici, lorsque le suffrage universel, qu'il faudra bien consulter un jour ou l'autre, aura mis les gens et les choses à leur place, ce qui se passe aujourd'hui, en pleine tranquillité et en pleine paix, nous va apparaître comme une illusion, comme un rêve ; nous ne voudrions pas y croire.

Où s'arrêtera l'énergie de M. Ducros, jusqu'à quelle limite ira-t-elle ? Nous ne savons, mais en continuant dans cette voie, le département du Rhône finira par n'être plus un département habitable, — ce sera une maison de détention.

Une saisie-arrêt a été pratiquée à la requête de M. Ernoul, ministre de la Justice, sur toutes les valeurs mobilières, tableaux et autres, appartenant à Courbet.

Le gouvernement entend faire reboulonner aux frais du peintre d'Orléans, la colonne qu'il a déboulonnée.

C'est parfait, et nous sommes enchanté pour notre compte, de voir la politique entrer dans ces idées pratiques, et sortir du domaine idéal qui sert de prétexte à toutes les malhonnêtetés et à toutes les vilénies.

Que Courbet reconstruise la colonne aux dépens de sa bourse, rien de mieux, si le tribunal civil le reconnaît responsable de cette démolition et de ce dégât.

Il serait absurde, en effet, de faire payer les maçons à vous et moi qui ne sommes pour rien dans le renversement de ce monument.

Seulement, il faut la loi égale pour tous, il faut que chacun reconstruise ce qu'il a démolit, rétabli se ce qu'il a détruit.

Depuis trois ans, nous réclamons sur tous les tons, la mise en jugement de Napoléon III, qui a démembre la France, qui nous a fait payer à nous contribuables, cinq mille francs d'indemnité, sans compter nos propres frais.

Depuis trois ans nous demandons, en vain, que la responsabilité écrite dans la constitution impériale, écrite dans notre Code civil, que cette responsabilité devienne une responsabilité effective, et non une responsabilité morale qui n'engage à rien, non une responsabilité en l'air impossible à saisir.

d'Orléans un message conçu à peu près en ces termes :

« J'abdique la royauté au profit d'Henri Dieu, — donné de Bourbon comte de Chambord, mon petit fils, et je confère la régence à Louis-Philippe d'Orléans, mon neveu, qui prendra le titre de lieutenant général du royaume ».

Le neveu Louis-Philippe lut le message, le mit dans sa poche et se fit nommer roi à la faveur d'une Révolution qui n'était point faite pour lui, et qu'il escamota bel et bien.

Il y a dans ce fait, le double crime : de détournement de papiers publics et d'usurpation de fonctions compliqués d'abus de confiance.

Nous n'avons pas à apprendre au garde des sceaux les lois pénales qui régissent la matière. Son devoir est de les connaître et de les appliquer.

Parjure. — Assassinat. — Effraction. — Escalade. — Séquestration illégale. — Concussions, etc.

Un seul coupable pour tous ces crimes. Les souvenirs sont assez récents pour que nous n'insistions pas longuement.

Bonne nuit à citer sommairement.

Le 10 décembre 1849, le prince Louis-Napoléon Bonaparte prêtait serment à la République et jurait obéissance à la constitution.

Le 2 décembre 1851, à minuit, le nommé Bonaparte parjura son serment en complétant le renversement de la République.

A 6 heures du matin, il faisait arrêter dans leur lit les représentants du peuple.

A 7 heures, il s'emparait par force du palais Bourbon, siège de l'Assemblée nationale.

A 8 heures, il faisait occuper militairement la mairie du 10^e arrondissement où s'étaient réfugiés les députés non incarcérés.

A 9 heures, il dispersait les magistrats de la Cour de cassation.

Pourquoi cette impunité, pourquoi cette inférence de justice ?

Napoléon III est mort, — très-bien. Mais ses héritiers ? Admettons qu'ils échappent à l'action pénale, mais l'action civile ?

Napoléon III a laissé, d'après les déclarations publiques fort contestables, trois ou quatre millions de fortune seulement.

En acceptant comme vrai, ce chiffre ridicule, ces trois millions nous appartiennent, à nous Français, à nous citoyens, à nous contribuables qui payons de notre argent et de notre peau les crimes de l'empereur.

En bien ! qu'attend M. Ernoul pour saisir, arrêter également la fortune de Napoléon III ? Cette fortune qui sort de nos poches, et qui doit y rentrer d'après les règles les plus élémentaires de la justice ?

Du moment qu'on fait payer les démolitions de Courbet, il faut faire payer les démolitions de Bonaparte.

A moins qu'il ne soit reconnu, que s'il est criminel de déboulonner la colonne, il est parfaitement licite de déboulonner la France.

Tel est, probablement, l'avis de beaucoup de gens. Pourtant, nous serions curieux de voir cette jurisprudence consacrée par un arrêt de Cour !

Les carlistes ont décidément manqué leur vocation. Ces gens-là étaient nés pour le commerce.

Faire payer 2,000 fr. par jour, aux actionnaires de la Compagnie du chemin de fer du nord de l'Espagne, sous prétexte de sécurité, comme prime de libre circulation, et une fois les 2,000 fr. empochés, dévaliser ces mêmes chemins de fer, — voilà qui s'appelle travailler...

Louis Veuillot, qui trouve ces façons de son goût, essaie d'expliquer ce brigandage en partie double, par des considérations tirées de l'ordre moral.

Pauvre ordre moral ! Les uns le placent au bout des bayonnettes, les autres sur le tranchant d'un sabre, d'autres à la pointe d'une épée, le voilà maintenant à la gueule des tromblons carlistes.

A ce compte-là, l'ordre moral nous paraît un compagnon dangereux qu'il serait bon de ne point rencontrer au coin d'un bois, et lorsque l'ordre moral se fera annoncer dans une maison, le premier mouvement sera de s'écrier : — Fermez l'argenterie !

Le dernier mot sur M. Target. — Savez-vous pourquoi il a demandé un consulat en Hollande ?

— Dame, pour les appointements !

— Oui d'abord, mais il se voyait tellement conspu depuis sa manœuvre du 24 mai, que le malheureux s'est dit :

— Là-bas, au moins, je pourrai me cacher derrière *La Haye*...

LEDE.

NOS DÉPUTÉS AU BAIN

Les almanachs et la température sent, en ce moment, d'accord pour nous convaincre que nous sommes réellement entrés dans ce qu'on appelle la saison des chaleurs.

A 10 heures, il mitraillait les promeneurs inoffensifs du boulevard Montmartre.

A 11 heures, il enfonçait les caisses publiques et distribuait des millions à ses complices.

Tel est, en résumé, l'emploi de cette journée bien remplie, dont les crimes se perpétuent pendant vingt ans jusqu'à la catastrophe finale.

Aventurier de la pire espèce, individu sans aveu et sans profession déterminée, vivant précédemment d'emprunts, d'intrigues et d'espionnage, condamné deux fois déjà pour tentative de vol avec effraction et escalade à St-Rasbourg et à Boulogne, l'accusé Bonaparte ne mérite aucune indulgence.

Ses antécédents déplorables doivent appeler sur ces divers attentats toute la sévérité des lois.

Tels sont les divers crimes et les nombreux forfaits que nous avons à signaler à l'Assemblée nationale, au gouvernement et aux autorités militaires.

Nous attendons avec confiance les mesures répressives qu'on ne saurait manquer de prendre contre ces grands coupables.

La justice est égale pour tous.

Cette belle maxime n'est digne d'admiration qu'à la condition de passer de la théorie à la pratique.

— Les accusés sont morts, me direz-vous ?

— Belle affaire ! Et leur famille ! Entre honnêtes gens, il n'y a pas de prescription, et si les héritiers veulent jouir des bénéfices de l'hérédité, il faut qu'ils en supportent les charges.

Pour nous personnellement, qui, par caractère, inclinons à la douceur et à l'indulgence, nous ne demandons contre ces criminels ni prison, ni amende, ni exécution, ni fusillade, mais cette simple mesure de prudence : qu'on les envoie pendre ailleurs !

L. LECLEAUX.

Ceux qui ont des relations intimes avec les biens de la terre, assurent que ces derniers sont dans la jubilation et que, malgré la République, les épis jaunissent et la vigne promet des vendanges.

Il est vrai d'ajouter, qu'à côté du soleil, la douce influence de l'ordre moral s'est faite sentir.

Au point de vue politique, cette température n'est pas sans inconvénients. Car, si d'un côté, les rayons de Phœbus poussent à la floraison des arrêtés de M. Ducros et permettent aux projets du gouvernement de mûrir, — par contre, les idées du général Dutemple sont en ébullition, le cerveau de Jean Brunet est prêt à éclater, le baron Chaurand s'évapore, et l'on craint sérieusement que M. Balthé, qui a déjà diminué de 2 kilos 300 grammes, ne fonde tout à fait.

La plupart des honorables de Versailles redoutant de semblables accidents, n'hésitent pas à combattre les fâcheux effets de la chaleur par des bains pris à propos, et accommodés à leurs tempéraments réciproques.

Quand on est, par état, exposé à subir une heure de Clapier ou une demi-séance de Belcastel, la plus vulgaire prudence exige qu'on se précautionne avec soin.

Le plus intelligent de nos reporters nous envoie les notes suivantes sur les bains d'un certain nombre des membres de l'Assemblée.

Si ces renseignements sont, comme nous l'espérons, agréables et utiles en même temps à nos lecteurs, nous sommes heureux de les leur offrir :

Les députés de la gauche cultivent les bains froids et les eaux vives. Presque tous savent nager, faire la planche et piquer des têtes. Certains, moins expérimentés, sont soutenus par leurs collègues; mais l'on espère qu'avant la fin de la saison, tous pourront prendre leurs ébats sans danger dans les plaines eaux.

Au centre gauche, naturellement, on nage entre deux eaux. A droite, ces messieurs barbotent, font beaucoup de plongeon et se livrent à une gymnastique qui pourrait devenir fatale à quelques uns. Gare aux crampe!

Les bonapartistes ont une préférence marquée pour les eaux grasses.

M. Pouyer-Quertier prend des bains de champagne, M. Wolowski se délecte dans l'eau de pavot, et M. Baragnon se sert uniquement d'eau blanche.

M. de Francienc se baigne dans de l'eau de Lourdes, M. Changarnier dans de l'eau de Cologne, et le terrible général Ducrot, dans de l'eau ferrée.

M. Lepère a une affection véritable pour l'eau de mer. Est-ce pour cette raison que ses discours sont salés?

De mauvaises langues affirmaient, dernièrement, qu'un de nos ministres faisait usage d'eau panée.

Quand M. Crémieux et M. Littré se baignent, il y a toujours pas mal de lait dans leurs baignoires.

Mgr Dupanloup demande toujours de l'eau du ciel, M. Drouillat se trempe dans de l'argent, et le duc d'Audiffert-Pasquier dans du vinaigre, tandis que le duc d'Aumale s'est réservé personnellement les flots du Pactole.

Les vieilles dousairières du faubourg St-Germain et les rédacteurs de l'Union voudraient faire croire que M. Gambetta prend chaque matin un bain de sang et M. Tolain, un bain de pétrole, ce qui est une grossière erreur. Quant à S. Exc. Baulé, il est pour lui, malheureusement trop vrai qu'il se plonge énergiquement dans le bouillon et qu'il en avale au point qu'un jour viendra où il restera au fond.

On demande quelqu'un pour lui tendre la perche.

L'ÉCOLE DE MÉDECINE

C'est Lyon, paraît-il, qui a enfin décroché la timbale.

Le Conseil supérieur de l'instruction publique, malgré le peu d'ordre moral qui règne dans nos murs, malgré Barodet, malgré Ranc, a bien voulu émettre un avis favorable à notre ville maudite.

Et à moins que le baron Chaurand ne se mette en travers en prétendant qu'il n'y a pas besoin de Faculté de médecine quand on connaît la recette de l'eau de Lourdes, il est à peu près certain que nous serons dotés de l'école, objet de tant de convoitises.

Certes, ce n'est pas sans peine, et la lutte a été chaude entre les cités rivales qui se disputaient l'avantage de décerner des diplômes de docteur, avec droit de vie et de mort sur les patients.

Chaque ville apportait à l'appui de ses pré-

tentions des enfilades d'arguments bien faits pour impressionner les jurés du tournoi.

— Moi, disait Lyon avec une fierté bien légitime, j'ai 350,000 habitants, quatre hôpitaux sans compter la Morgue, avec des succursales : un pour les maladies courantes, depuis la fluxion de poitrine jusqu'au choléra, l'autre pour les accouchements, le troisième pour les fous, le quatrième pour la gale. Tous ces hospices entrent bon an mal an trois mille morts, quatre mille même quand le commerce va bien, et quand les épidémies donnent.

On trouve chez moi les cas les plus variés, les affections les plus bizarres et les élèves n'auront que l'embarras du choix. Quant aux cadavres à dissequer, c'est plus que de l'abondance, c'est de l'engorgement.

— Je ne discute pas vos mérites, répondait Bordeaux, et vos quatre mille morts dans les bonnes années sont un argument puissant, mais quoique n'ayant pas 350,000 habitants, j'en ai 160,000, ce qui est déjà un joli chiffre. — On meurt dans nos hospices aussi bien que chez vous, et surtout, surtout n'oubliez pas cela, notre situation exceptionnelle, notre port, notre voisinage de la mer, nous amènent des maladies étranges, exceptionnelles, dont vous n'avez pas d'idée à Lyon. — Nous possédons par exemple toutes les variétés de typhus, des assourissements de scorbut qu'on ne rencontrerait nulle part.

En résumé, vous avez la quantité peut-être, et nous la qualité. — Or, il nous semble que ceci vaut largement cela.

De plus, non-seulement nous ne demandons rien à l'Etat comme subvention, mais nous lui rendons, nous lui ferons une rente viagère avec le bénéfice de nos morts.

— Tout cela est très-bien, reprenait Toulouse; mais, pas plus à Lyon qu'à Bordeaux, vous ne pouvez présenter ce cas de pathologie bizarre : la fièvre poétique, la fièvre de Clémence Isaure. Nos malades ne se cachent pas, ils sont connus. — Belcastel, Lorgueil et vingt autres...

Pensez-vous que ces cas ne soient pas assez graves pour une Faculté de médecine?

— Mais, hasardait timidement Besançon, moins favorisée que mes compagnes, je ne peux vous offrir autant d'hôpitaux et de cadavres, — mais j'ai l'air des montagnes, un excellent air qui guérit...

Hein!... qui guérit!... se sont écriés les commissaires indignés.

Ce mot a suffi pour faire écarter la maladroite pétitionnaire.

Toulouse a été déclarée trop rapprochée de Montpellier qui, déjà, se redressait sur ses ergots en face de cette concurrence.

Bordeaux, en dépit de son typhus et son scorbut, a dû battre en retraite devant la prépondérance indiscutable de nos misères humaines, de nos maladies et de nos sujets d'études...

Donc, Lyon aura sa Faculté de médecine, — c'était là, plaisanterie à part, l'unique solution indiquée par la raison et le sens commun.

Pour une fois, nous avons à féliciter le gouvernement de ses résolutions et de ses actes. Aussi, en retour, à titre de reconnaissance, nous proposons ceci :

Lorsqu'un ministre ou un membre du Conseil supérieur de l'instruction sera malade, — fût-ce un évêque!...

Qu'on l'envoie à Lyon, nous le ferons soigner par le docteur Gaillat.

Il le guérira, sans rancune!...

L'ALLIANCE BIRMANE

Qui est-ce qui disait donc que le gouvernement Baulé avait eu aussi peu de succès dans sa politique étrangère que dans sa politique intérieure; et que les circulaires de M. de Broglie faisaient pendant à celles de M. Pascal?

Des mauvaises langues!

Sans doute l'Allemagne protestante, l'Angleterre protestante, la Russie schismatique, l'Italie usurpatrice, la Suisse républicaine, n'ont pas vu d'un oeil excessivement sympathique ce gouvernement de croisade qui prenait des airs légèrement fantaisistes par son âge, — mais la Birmanie, parlez-moi de la Birmanie!

L'empereur du Birman, voilà un allié sérieux!

Lorsque la circulaire de M. de Broglie est arrivée dans sa bonne ville d'Umarapoura, cet excellent prince a été si profondément touché par le charme incomparable de cette éloquence académique, que, immédiatement, il a demandé à faire un traité de commerce et d'amitié avec la France.

En présence de ce fait grave et décisif, M. Jules Favre qui voulait interdire le gouvernement sur sa politique extérieure, a aussitôt renoncé à ce projet.

Nous ferons remarquer que cette alliance doit paraître d'autant plus précieuse à tous les esprits honnêtes et conservateurs, que les géographes ne nous révèlent pas que les principes de la Révolution française aient pénétré en Birmanie. Au contraire, ils s'accordent même à dire que les habitants de ce pays ont le double et inappréciable bonheur de jouir d'un souverain absolu, et de voir l'instruction uniquement donnée par les bonzes. Aussi, ce pays neuf mérite-t-il d'être étudié avec soin, et il y a de puissantes raisons pour que la France ait un ambassadeur en Birmanie.

Quant à nous, nous n'hésitons pas à désigner pour cette mission, M. le baron Chaurand.

Ce sera avec une profonde douleur, naturellement, que nous nous verrons obligés de nous sé-

parer d'un homme d'Etat aussi illustre; mais nous devons bien cela aux Birmans!

La figure seule de ce député, nous ne parlons pas de son éloquence, est de nature à faire une vive impression sur ces populations honnêtes, mais infidèles.

Enfin, s'il faut en croire les voyageurs, les Birmans ont pour habitude de ne rien faire pendant les six premiers jours de la semaine et de se reposer le septième; M. le baron Chaurand trouvera donc là une excellente occasion de placer avec succès sa proposition sur le repos du dimanche, qui est menacée de sembler dans le repos éternel des cartons.

Dans tous les cas, le duc de Broglie peut se vanter plus que jamais dans sa cravate académique, s'abandonner sans remords à ce contentement intime, à cette satisfaction de lui-même qui ne le quitte jamais, même le nuit.

Qu'en me s'avisant pas de lui dire aujourd'hui que sa diplomatie ne brille pas toujours par l'habileté et l'à-propos, car il vous répondrait d'un ton désolé, avec la voix que vous savez : — voyez la Birmanie!...

FLEURS D'AUTOMNE

Enfin, nous voici revenus aux beaux jours de la Restauration.

En ce temps-là dit-on, Louis XVIII régnait et ne gouvernait pas; aujourd'hui, Henri V ne règne pas, mais il gouverne sous les espèces de M. Krout et de M. Balthé.

A part cette différence, fort légère en pratique, c'est absolument la même chose.

Nous avons bien des institutions que l'on qualifie d'institutions existantes et d'institutions républicaines, mais il faut avouer que pour existantes, elles ne le sont guère, et pour républicaines elles ne le sont pas du tout.

Du haut du ciel sa demeure dernière, Escobar, quoique décadé, doit mourir de jalousie en voyant cette forme inédite de gouvernement.

Cependant, on aurait tort de méconnaître que les Jésuites n'ont pas échappé à cette grande loi du progrès qui gouverne l'humanité, et nous avouons avec la plus grande franchise, que nous trouvons nos cléricaux infiniment supérieurs en audace, en intolérance et en bêtise, à tout ce qu'on avait vu jusqu'ici, même au temps de la Chambre introuvable.

A cette époque, on ne connaissait encore ni l'Encyclopédie, quant à eury, ni le Syllabus, ni l'infailibilité du pape, ni l'opinion de la Ste-Vierge sur la maladie des pommes de terre, ni les idées de Mgr Chaurand, toutes choses qui ont jeté une vive lumière sur notre société contemporaine.

En ce temps-là comme aujourd'hui, les préfets, sous-préfets et fonctionnaires étaient le plus bel ornement des processions, et faisaient ainsi leur chemin dans ce monde et dans l'autre, pour la plus grande gloire de Dieu et la plus grande joie des badauds. Mais les préfets de 1875 ont, en passant les conseils de révision, des mouvements de pudeur qui étaient restés inconnus aux générations précédentes.

Un autre des côtés par lesquels notre époque fait preuve d'une véritable supériorité, ce sont les pèlerinages. Les convulsionnaires de St-Médard, les Missions de 1816, les Croisades de St-Louis palissent à côté de ces grandes manifestations où la politique s'allie si bien avec la religion; à ces pèlerinages à grand orchestre, avec trams de plaisir, insignes à la boutonnière, éantiques, oriflammes, etc., sans parler du miracle de rigueur.

Les progrès de notre civilisation sous ce rapport sont tout à fait sensibles, surtout pour les aubergistes, hôteliers et autres débit nts patentés des pays que le doigt de Dieu a indiqués aux fidèles comme lieu de rendez-vous.

Nous avons peu d'hommes d'Etat sérieux, encore moins de généraux, mais en revanche nous avons beaucoup de pèlerins. On dit que cela compense.

Il paraît, du reste, que ce n'est encore qu'un commencement, et M. Louis Veillot nous annonce et nous promet bien d'autres merveilles et d'autres béatitudes.

Ce qui restait, et ce qui restait aujourd'hui avec tant de fracas, ce n'est pas la religion, ni la piété qui sont des choses éminemment respectables; c'est une contrefaçon du moyen âge avec ses superstitions, ses pratiques et son fanatisme.

Bien sûr, Mgr Dupanloup pourra dire à M. de Broglie, comme Bonaparte à Louis XIV : « Vous avez effrayé la foi, vous avez exterminé les hérétiques, c'est le digne ouvrage de votre règne! »

Tout cela va-t-il durer? La France moderne, la France de Montaigne et de Voltaire, de Molière et de Rousseau va-t-elle périr étouffée par les goupillons de M. de Belcastel?

Nous n'en croyons rien. Ce regain de cléricisme, cette floraison de toutes les passions haineuses d'un parti qui n'en croyait mort, ressemble à cette par le de l'année que les paysans appellent l'été de la Saint-Martin.

Lorsque l'hiver va venir, lorsque les dernières feuilles d'arbres vont tomber, et que les dernières gouttes de sève vont sécher, l'automne avant de mourir a un dernier sourire qui rappelle le printemps. Le soleil dore encore de ses tièdes baisers, les arbres jaunissent, mais il est impuissant à leur rendre la vie et la verdure. Quelques bourgeons retardataires s'entr'ouvrent encore, et quelques scarabées à tête folle bourdonnent en l'air. Mais, tout cela est factice; l'hiver est là, et sa main glacée fait bientôt évanouir ce printemps de contrebande.

On se demande alors où sont les paquerettes d'antan, comme on se demandera bientôt, où sont les préfets de combat.

FRONTIN.

CORRESPONDANCE SYSTÈME PASCAL

Brevetée S. G. D. G.

à l'usage des journaux conservateurs

Paris, 25 juin.

L'épuration administrative est à peu près terminée. Il reste bien encore à destituer quelques

fonctionnaires dont les tailleurs sont véhémentement soupçonnés de ne pas désapprouver la politique démocratique du système déchu, ou dont les concierges semblent hésiter à reconnaître les mérites du cabinet actuel; mais le nombre en est si restreint que la maintenance de ces agents gouvernementaux ne peut faire courir aucun risque au rétablissement de l'ordre moral.

Je crois superflu de vous dire que tous les nouveaux préfets et sous-préfets ont été accueillis dans leurs départements par des marques incroyables d'enthousiasme.

Entre autres, le sous-préfet de Grésieu-sur-maire a dû passer sous dix-sept arcs de triomphe pour arriver à sa résidence, et le préfet de la Haute-Garonne a tellement plu d'abord à ses administrés des deux sexes, qu'il est déjà question de lui élever une statue par souscription.

Pareil honneur a-t-il jamais été réservé aux préfets de M. Thiers?

A propos de ce vaillant sinistre qui intrigue, comme vous le savez, contre le gouvernement, avec quelques radicaux ou communistes de bas étage et ne peut digérer sa déconfiture, un de nos excellents députés disait dernièrement dans un salon où se trouvait réunie l'élite de la société parisienne : — De quoi se plaint-il donc, ce petit misérable, n'a-t-il pas toujours sa félicité assurée?

Cette délicate allusion à Mlle Dosne ne fut pas comprise incontinent par le général Dutemple, mais dans un coin, M. Dabodon se faisait tenir les côtes par M. de Larocheboncaud, et le général Chagnier en laissait sauter trois balaines de son corset.

Ne croyez pas un mot du prétendu désaccord qui, d'après les journaux radicaux ou « non susceptibles » de devenir conservateurs, existe entre les trois fractions du grand parti de l'ordre.

L'Union, le Journal de Paris et le Pays ont peut-être échangé quelques phrases un peu vives, mais c'était pour l'amour de l'art, afin de ne pas se réjouir. Ainsi que le faisait observer avec cet esprit d'à-propos, qui ne le quitte jamais, notre éminent ministre Krout : si ces journaux parlent si haut et entendent si fort, c'est évidemment afin de mieux s'entendre.

Egalement il est inexact qu'aucun des partis conservateurs se soit plaint d'avoir été sacrifié dans la distribution des places.

Tout le monde en aura, — même M. Target, le plus difficile à caser.

La visite du shah de Perse est attendue incessamment. On connaît aujourd'hui les véritables motifs de son voyage en France.

Ils sont au nombre de quatre : aller en pèlerinage à Paray-le-Monial; étudier sur place les arrêtés du préfet du Rhône; entendre la voix de M. Baragnon et se rendre compte de visu de la dimension de la rose du baron Chaurand.

Le goût très-vif du souverain oriental pour les ballets sera satisfait à Paris par les soins de M. Hanzlar.

En causant du programme de la représentation avec le directeur de l'Opéra, S. Exc. Balthé a laissé échapper ce bon mot qui a eu un succès prodigieux à Paris : — Comment le shah n'aimerait-il pas les entrechats et ne serait-il pas friand des souris de vos rats?

Vous avez appris la maladie de l'empereur Guillaume. Seulement, ce dont vous ne vous doutez point, c'est que cette maladie de notre plus cruel ennemi est une victoire éclatante du gouvernement du 24 mai, — c'est la revanche qui commence.

On tient d'une source autorisée, qu'à la lecture de la déêche diplomatique de Mgr le duc de Broglie, Guillaume a compris de suite que Bismarck avait un maître. Cette idée l'occupe à un point, que ses conseillers redoutent qu'elle ne l'absorbe tout entier.

Ne soyez donc pas surpris, si le télégraphe vous apprend un jour que l'empereur d'Allemagne, rongé par ses soucis, a été dévot par cette pensée.

La bienfaisance infléxible de l'ordre moral se fait sentir partout. Hier, un statisticien profond, me démontrant clairement, à l'aide de calculs irréfutables, que la moyenne de la vie humaine avait augmenté de 3 millièmes de secondes depuis que le cabinet a fait descendre et a obtenu des pourritures contre le citoyen Ranc. Au sujet de ces pourritures, pour lesquelles certains journaux se sont tous émus, un de nos braves généraux-députés, s'agitant naturellement à droite, et cultivant le calembour à ses moments perdus, approuvait fort cette décision, qui serait profitable à la discipline, puisqu'on aurait ainsi la silence dans les Ranc.

Toutjour grande affluence aux réceptions de nos ministres. On rencontre dans leurs salons l'élite de la nation. Tandis que M. Thiers en est réduit à son Arago et à son Jules Simon, il est agréable de constater que tout ce que Paris renferme de gens distingués par la naissance et le mérite, se donne rendez-vous chez nos Excellences. Les boîtes y sont abondamment pourvues, les sirops excellents, les vins parfaits, les bougies ne coulent pas sur les habits et les robes, et on n'y trouve personne pour venir compter les morceaux de sucre.

A la dernière soirée du ministère de l'intérieur, M. Baulé était vivement entouré et chèrement félicité sur le choix heureux de ses fonctionnaires.

Comme on causait de la démission de M. Pascal et de la nomination de son successeur, M. Baulé, homme d'un esprit aussi élevé que délicat et fin, laissa échapper ce trait par lequel je termine cette correspondance :

— Que voulez-vous, messieurs, la circulaire Pascal contenait des passages dangereux où j'ai failli me noyer; maintenant, je m'ai plus de crainte à concevoir, puisque j'ai trouvé Leguay.

Pour extrait, H. P.

Pour tous les articles non signés, l'Administrateur-gérant, A. ALRICY, — Lyon, imp. Coste-Labonne, c. Lafayette, 5.

POMMADE MYSTÉRIEUSE

Célèbre Anti-Pollucine A BASE D'HUILE DE RICIN
LA SEULE MÉDAILLÉE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON 1872
Composée par CHOSSEON, chimiste, Paris

EN VENTE CHEZ MM.

Calvet, suc. de Debroas, pl. des Terreaux, 21.
Béraud, pl. des Terreaux, 8.
Béraud, r. Puits-Gaillot, 3.
Boissard, rue Terme, 34.
Bouffé, rue Saint-Pierre, 21.
Garin, rue Centrale, 37.
Dubois, r. de l'Hôtel-de-Ville, 47.
Gérard, rue de Lyon, 77.
Et chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs.

Par suite de l'antipathie que l'on éprouve pour les purgatifs, beaucoup de personnes ne peuvent se résigner à en faire usage. Avec les DRAGÉES toniques purgatives ORIENTALES n° 1 (boîte 2 fr. 25), tout inconvénient disparaît, comme l'attestent les nombreuses lettres de félicitations insérées dans la brochure qui accompagne chaque boîte. Le n° 2 de ces Dragées (la boîte 5 fr.), est un remède sérieux contre la goutte et le rhumatisme.

Pharmaciens-Dépôtaires : L. on, Simon, pl. Lévis. Grenoble, Martel St-Etienne, Jacob. Valence, Daruty. Chalon, Miedan. Dijon, Romans. Privas, Sabatier. Bourg, Page. Et dans toutes les pharmacies.

Dépôt général, pharm. Dubuis, à St-Symphorien-d'Ozon (Isère). (Envoi poste franco).

ON DEMANDE

Pour donner de l'extension à un commerce, à emprunter 3,000 fr., contre de sérieux garanties. Participation dans les bénéfices. S'adresser pour les renseignements à l'Agence générale de Publicité, 14, rue Confort.

AVIS AUX PERSONNES ÉCONOMES

Pour cessation de commerce, vente à prix réduits de belles et bonnes chaussures vendues meilleur marché qu'en fabrique.

A SAINT-CHÉPIN, angle de la rue Jean-de-Tournes et de la place des Jacobins. — Fonds à remettre ou agencements à vendre. Magasin à louer.

CORSETS PLASTIQUES

Élégance, souplesse
85 rue de l'Hôtel-de-Ville, au premier

MAISON D'ACCOUCHEMENT

M^{me} DUPORT (discretion)
Tient des Pensionnaires.
Lyon, 31, rue Centrale, 31, (Ecrire franco)

LA POUDRE TACHET

est la meilleure pour la destruction des insectes.
H. Galzy, successeur, rue Bugeaud, 28, à Lyon
Se vend partout.

PAS DE LOCATION.

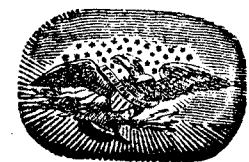
Pour 50 Francs on devient propriétaire
DE LA VÉRITABLE MACHINE À COUDRE
ELIAS HOWE. — Passage Hôtel Dieu, Lyon.

MAISON ELIAS HOWE

ETABLISSEMENT DU MARTOURET

Près Die (Drôme). — 22^{me} année. — 1^{er} fondé. — 8^{me} agrandissement.

BAINS DE VAPEUR RÉSINEUX TÉRÉBENTHINÉS
Résultats merveilleux contre le Rhumatisme, la Goutte, les Affections catarrhales, syphilitiques, Maladies de poitrine, nerfuses. — Docteur BENOIT, propriétaire directeur, à Die. — Ouverture le 1^{er} juin



VOICI L'ÉPOQUE DES CHALEURS où les manques d'appétit, les digestions difficiles et les dérangements d'intestins sont si fréquents et souvent dangereux, les médecins français et étrangers prescrivent, avec un succès certain, le Vin tonique de Bellin à la dose d'un verre à madère, tous les matins, et 2 ou 3 Pastilles digestives du Dr Paterson, avant et après chaque repas, comme des spécifiques souverains pour prévenir et combattre ces indispositions. — Voir *Abeille médicale*, *Gazette des Hôpitaux*, *Lancette* de Londres; *Scalpel* de Belgique. — PARIS, ph. rue de la Feuillade, 7, et les b. pharm.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE LYON 1872

ALCOOL DE MENTHE DE RICQLES

Cet Elixir, dont le succès date de 35 ans, est souverain pour la digestion, les maux d'estomac, les nerfs, etc. Avec quelques gouttes de ce cordial puissant, dans un verre d'eau sucrée, bien fraîche, on obtient une boisson calmante, agréable, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. L'Alcool de Menthe de Ricqles est surtout indispensable

PENDANT LES CHALEURS

où les diarrhées sont si fréquentes par les excès de boissons et l'abus des fruits. C'est un préservatif puissant contre les affections cholériques et épidémiques.

En flacons et demi-flacons portant le cachet et la signature de H. de Ricqles, cours d'Herbouville, 9, à Lyon. Dépôts dans toutes les principales pharmacies, maisons de parfumerie et d'épicerie fine. Se méfier surtout des imitations et exiger sur chaque flacon la signature de H. de Ricqles.

LA GRANDE MAISON DE

CHAPELLERIE de RIVIER Sœurs

Rue Centrale, 43 et rue de l'Hôtel-de-Ville, 89
A l'honneur de prévenir ses nombreux clients qu'à l'occasion de la Saison d'été et des fêtes, on trouvera dans ses vastes Magasins un choix immense et extraordinaire de Chapeaux de paille anglaise, d'Italie, palmier, Panama et Manille, Chapeaux de feutre, alpaga et outils.
TOUS CES ARTICLES SONT VENDUS AU PRIX DE FABRIQUE.

Préparés par Déchenaux, Pharmacien

ELIXIRS PUY N° 1 et 2

PURGATIFS ET DÉPURATIFS
Les résultats obtenus par ces Elixirs dépassent toutes les prévisions. Il n'est presque aucune maladie qu'on ne puisse atteindre par ces régénérateurs du sang. Succès assuré

ELIXIR PUY N° 1

Infailible contre les maladies de poitrine, d'estomac et des intestins, migraines, nerfs, etc.

ELIXIR PUY N° 2

Infailible contre les rhumatismes, paralysies nouvelles, jaunisse, dartres, tumeurs, acrotés du sang, etc. Chez PUY, inventeur, 41, rue Neuve, aux Charpenne, près Lyon, et chez les pharmaciens. — Le flacon, 31, 50

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON en 1873

CARTES D'ABONNEMENT

L'Administration de l'Exposition vient de fixer de la manière suivante le prix des cartes d'abonnement :

Entrée permanente pour une personne. Fr. 30
Carte de famille, par personne. — 25
Carte mensuelle (entrée permanente pendant un mois) — 15

TOURNIQUETS

Le prix d'entrée, aux tourniquets, est fixé à 50 c. par personne, pendant la durée des installations.
Le soir, après la fermeture des galeries, le prix d'entrée dans le parc est réduit de 0, 50 c. à 0, 25 c.

AVIS IMPORTANT

Les personnes qui désirent se procurer des cartes d'abonnement peuvent en faire la demande dans les bureaux de l'administration, 3, cours Morand.

Précieuse découverte BRUNISSEUSE LFON

Pommade végétale, composée par un savant chimiste. Cette pommade rend promptement aux cheveux décolorés leur couleur primitive. — PRIX du pot, 4 fr. — Dépôt général chez M^{me} Gérard, c. de Broches, 1, et chez les principaux parfumeurs. — à Paris, Maison Cugnot aîné, rue de Tracy 8.

ALPININE LE LIN PIFFAUT PILULES CAUVIN

Tisane dépurative, tonique et rafraîchissante. guérit Constipation. Maux d'estomac. le meilleur des Purgatifs. Pharmacie Simon, rue de Lyon, 89

CHOCOLAT DONNEAUD

Urine de la Tête-d'Or, à Lyon.

Chemins

de fer

ROMAINS

3 0/0

Les Coupons du 1^{er} juillet sont payés dès à présent à raison de 6 fr., chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon

OBLIGATIONS DE LA

Ville de Paris (1871)

Tirage du 10 juillet 1873 — 375,000 fr. de lots

VILLE DE PARIS (1869)

Tirage du 15 juillet 1873. — 250,000 fr. de lots

Pour participer aux chances d'un de ces tirages, il suffit de verser cinq fr. par obligation, chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon.

RENTE ITALIENNE 5 0/0

Paiement immédiat des coupons de juillet en espèces, moyennant 1 pour cent de commission. C. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon

BAINS RÉSINEUX

à chaleur sèche et graduée

Ces bains, recommandés par Lyon Médical, se prennent sans fatigue, et leurs principes térébenthinés assurent la prompte guérison des diverses douleurs rhumatismales, telles que névralgie, sciaticque, lumbago, paralysie, raideur et enflure des articulations. Un seul bain suffit pour les refroidissements. R. JACQUET, rue Vendôme, 76, Lyon Brotteaux.

MACHINES A VAPEUR

SPECIALITE DE 1 A 10 CHEVAUX

Horizontales et verticales sur chaudières des plus simples et des plus économiques

SCIÉS sans fin, A RUBAN

Médaille de bronze et mention honorable, Lyon, 1872
BOLAND, Ingénieur-Constructeur
5, rue Audran, près le boulevard de la Croix-Rousse. — On trouve en magasin des machines prêtes à fonctionner.

Maladies de la peau

POMMADE Dermophile du Dr Michon, méd. spécialiste. Infailible contre les rougeurs, feux, boutons de visage, dartres, etc., toutes les maladies de la peau en général, 5 fr. le pot. Dépôt, phar. Abonnel, cours Morand, 12; Seyvet, phar., pl. Croix-Rousse; Cazeneuve et Lestra, droguistes, rue Lanterne.

LA FARINE

MEXICAINE du Dr Benito del Rio de Mexico, si recommandée contre les maladies de poitrine, se vend dans toutes les princip. maisons

Propagateur : R. BARLEHIN, Tarare.

Lyon, 114, quai Pierre-Scize, et dans toutes les pharmacies de France.

M^{me} CHRETIEN

DE LA FACULTE DE MÉDECINE DE PARIS traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la STÉRILITÉ et ses diverses affections. M^{me} Chretien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions, et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines. — Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir.

9, Rue Bourbon, au 1^{er}, Lyon

MALTINE GERBAY

LE PLUS PUISSANT DES DIGESTIFS

Guérison sûre des dyspepsies, gastralgies, gastrites, vomissements, renvois, aigreurs, eaux claires, constipations, etc. — Rapport favorable à l'Académie de médecine. — Médaille d'Argent à l'Exposition de Lyon, 1873. — Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies.

Suivant le témoignage de M. le professeur Oppolzer, recteur magnifique et professeur de la Clinique impériale-royale à Vienne,

L'EAU ANATHERINE POUR LA BOUCHE

de M. le Dr J. G. POPP, Dentiste de la Cour impériale-royale de Vienne, (ville) Bognergasse, n° 2, est un des remèdes les plus efficaces pour la

Conservation des Dents

Cette Eau est également fort recommandée par le même et grand nombre d'autres médecins contre les

Maux de Dents et de la Bouche

LA DENTIFRICE VÉGÉTALE

de M. le Dr J. G. POPP,

Ce dentifrice purifie les dents de telle sorte, qu'en l'employant journellement, il empêche le mal des dents ordinairement si douloureux, et en conserve la blancheur et la délicatesse.

Dépôts à Lyon, phar. Simon, r. de Lyon, 89. — Paris, Burger, boul. Bonne-Nouvelle, 25, Viard & Cie, parfumeurs, r. de la Paix, 4.

EAU DE MÉLISSE des CARMES

du Frère MATHIAS

Contre apoplexie, vertiges, vapeurs, maux de cœur, syncopes, crampes d'estomac, indigestion, diarrhée, choléra, etc., etc.

EMERY, rue Vacon, 54, Marseille. Dépôt place des Terreaux 9, Lyon, dans les bonnes pharmacies, et chez les principaux épiciers. — 1 fr. le flacon.

NOUVEAUTES, CHALES, SOIERIES, CONFECTIONS

SPECIALITÉ D'ÉTOFFES

Pour ROBES et COSTUMES

DEUIL et DEMI DEUIL

BERTIN

connue pour vendre BON MARCHÉ
Place des Jacobins et
rue de l'Hôtel-de-Ville, 85
(Ancienne rue de l'Impératrice)
Angle de la rue Confort (LYON)

BOUQUÉRON-LES-BAINS

A 4 kil. de Grenoble. — Saison de 1873. — Ouverture le 1^{er} mai.

Direction médicale du Dr AMAND-REX, professeur à l'École de médecine de Grenoble. — Hydrothérapie, Bains térébenthinés et de bourgeons frais de sapins, traitement des maladies chroniques, nerveuses, catarrhales, rhumatismales, des maladies des femmes et des enfants. — Etablissement SÉRIEUX le plus complet qui existe et qui possède les plus belles et les meilleures eaux de source pour la pureté, la fraîcheur et la limpidité. — Prix modérés, site admirable, climat tempéré.

AGRANDISSEMENTS considérables cette année : Appartements, salle à manger, office, bains entièrement nouveaux ou mis et meublés à neuf.

Omnibus spécial, place Grenette, café David, à Grenoble, sept départs par jour, voitures de place au même bureau. Route nouvelle.

Pour renseignements on retient des appartements écrire franco au Directeur de

BOUQUÉRON-LES-BAINS

BIÈRES

de 1^{er} CHOIX

Déjeuners

et Soupers à

la carte

TAVERNE

Le plus vaste Etablissement de Lyon
Rue de Lyon, 18,
r. Poulaille, 22, r. Dubois, 25

CARRAUX HYDRAULIQUES

POUR DALLAGES ET MOSAÏQUE

De couleur blanche, noire et rouge, de douze modèles différents. remplaçant le marbre, pour chapelles, églises, vestibules, salles à manger et salles de bains. — Prix, 6, 7 et 8 fr. mètre superficiel.

E. JACQUET & C^{ie}, fabricants à Calsons-s.-Saône

quai du Canal, 24 (Saône-et-Loire).

HYDROTHERAPIE

Bains de vapeur térébenthinée

INHALATION, PULVÉRISATION, BAINS MÉDICAMENTEUX

LYON, QUAI DE SERIN, 69, LYON.

Sous la direction du docteur JOBERT, officier de la Légion d'Honneur

Appareils complets d'hydrothérapie, piscines, gymnase, chapelle, eau de source abondante, vaste PARC, CHALET et PAVILLONS

MEUBLES. — S'adresser au comptable de l'établissement.

ANTI-MITES

COMPOSITION D'AROMATES VÉGÉTAUX

Préservatif certain des Fourrures, Cachemires, Lainages, Tentures. Succès garanti. — Se trouve Maison Viricel-Filiat, place des Terreaux, 2

chez tous les principaux parfumeurs

Boîtes de 3 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. — Expédition en tous pays.

EAU-MÈRE de

de GOUDRON NORWÈGE

Guérit rapidement les affections des bronches et des voies urinaires et facilite énormément la digestion. Le flacon 1 fr. 50, le demi-flacon 80 c. — Dépôts : Estragnat, pl. Kieher; Bouchet, pl. de la Comédie; Fleux, r. de Chartres; Béraud, pl. de Saint-Vital; A. Vaise; à la Croix-Rousse et dans toutes les pharmacies.

MACHINES A COUDRE

E HELLIE

LYON

99 et 100

r. de l'Hôtel-de-Ville

MALADIES CONTAGIEUSES

Guérison prompte et radicale des écoulements récents ou anciens les plus invétérés et des pertes blanches par l'injection végétale au cachou et kino.

A. BROSSY, pharm. ancien interne de l'hôpital de Paris. Dépôt : Faivre, pl. des Terreaux 9, Masson, pl. des Victoires, Barnon r. Lyon, 3, et toutes les ph^{ies}.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN

VÉGÉTALES, 55, boul. Sébastopol, Paris

Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui en résultent. 50 années de succès attestés en France et à l'Étranger. Bouché et 112 Boîte de 50 pil. 2 fr.

L'INJECTION de TANNIN

guérit en trois jours les écoulements récents ou invétérés. Seul dépôt, ph. LACROIX, c. Bourbon, 52, Lyon. — Prix, 8 fr.

GUÉRISON PARFAITE des

Maladies Secrètes

Délicates des Organes à Vessie du Sang, par le

ROB-SAVARES, DÉPURATO-TONIQUE

PERFECTIONNÉ

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste

Pharmacie de première classe

Rue Pizay, 12, 1^{er} étage, Lyon

Allée de travers, rue Arbre-Sec, 9